

### L'objectif

Accompagner la prise de fonction des agents de remplacement et faire connaissance avec les méthodes de travail et l'environnement professionnel du service de remplacement.  
Sécuriser l'intervention des agents de remplacement et garantir la bonne réalisation de la mission.

### Le public

- Agent de remplacement

### Le projet

L'intégration des agents de remplacement est un élément clé de la réussite du remplacement. Les agents interviennent pour des missions ponctuelles ou longues, ils doivent assurer des missions complexes et endosser des responsabilités lourdes dans des situations parfois graves (décès, accidents...). Il est important de bien les accueillir, les informer et les préparer à leur mission. Le livret d'accueil a été créé pour répondre à ce besoin. Il est composé d'une chemise cartonnée comprenant les informations générales relatives :

- Au fonctionnement et aux valeurs des services de remplacement
- A la sécurité des agents
- Aux engagements et devoirs des parties prenantes (agents, service de remplacement, adhérents)
- Aux conditions de réussite du remplacement

Cette chemise comprend également des documents personnalisés ou spécifiques au territoire d'intervention comme :

- Le contrat de travail
- Le mode d'emploi du contrat de travail CDD
- La déclaration préalable à l'embauche
- Le règlement intérieur du service local
- La convention collective
- L'organigramme des interlocuteurs spécifiques ;
- La fiche de présentation de l'activité du Service de Remplacement local ou départemental
- Les contacts des différents Service de Remplacement locaux
- La fiche explicative de l'assurance complémentaire de santé
- Le livret d'informations complémentaire santé GROUPAMA
- ...

En Normandie, 3 000 livrets d'accueil ont été imprimés dans le cadre de cette action.

Une action  
du PRDAR  
financée par



## Les chiffres clés

3 000 livrets d'accueil

1 498 agents de remplacement dont 139 CDI

## En image



**EN QUALITÉ DE SALAIRE, VOUS BÉNÉFICIEZ :**

- Des conditions de la MSA,
- De la protection sociale complémentaire,
- Des droits à la formation professionnelle.

**VOUS DEVEZ :**

- Respecter les consignes relatives à la mission, harmonisées par l'organisme de travail.
- Vous rendre à la venue obligatoire à chaque continuation de la MSA,
- Être assidus au travail, vous rendre au travail à l'heure et sans absence non autorisée pendant le contrat,
- Être en possession de votre titre de travail, ainsi qu'une copie d'identité, la déclaration d'identité,
- Présenter l'assurance de responsabilité civile et de droit de vote,
- Ressembler à votre état de santé dans votre contrat de travail et les documents de travail transmis à l'organisme,
- Justifier toute absence dans un délai de 48 heures,
- Faire un compte rendu à l'expiration de votre contrat auprès du directeur de votre mission (journalière, agriculture, ...).

**POUR UN REMPLACEMENT RÉUSSI :**

- Définir avec précision l'agriculteur (ou plusieurs agriculteurs, les stagiaires, ...),
- Effectuer une visite des lieux pour apprécier l'environnement et les besoins de travail,
- Présenter l'expérience de l'agriculture et des méthodes de travail de l'agriculteur,
- Mettre les diverses particularités attachées à l'agriculture,
- Présenter l'expérience de travailler et plus particulièrement de travailler à l'extérieur,
- Présenter les tâches du contrat et les besoins de l'agriculteur et d'apprécier par écrit les conditions de travail des journées dites « normales » (durée, heures, horaires, heures de repos, ...),
- Être les représentants d'un salarié ou d'un agriculteur salarié, titulaire d'un contrat de travail et d'une assurance responsabilité civile professionnelle.

**BIENVENUE AU SERVICE DE REMPLACEMENT**

**Une bonne communication est la garantie d'un remplacement réussi.**

**service remplacement**  
www.servicederemplacement.fr

**service - remplacement**

## En savoir plus

### Le projet

Céline COLLET – Service de remplacement Normandie

02 31 47 22 84 - [celine.marochin@servicederemplacement.fr](mailto:celine.marochin@servicederemplacement.fr)

### L'action AE09 « Remplacement » du PRDAR Normand

Céline COLLET - Chambre régionale d'agriculture de Normandie

02 31 47 22 84 – [celine.collet@normandie.chambagri.fr](mailto:celine.collet@normandie.chambagri.fr)

Le PRDAR Normand 2014-2020.

La triple performance au service d'une agriculture durable.

A découvrir sur [www.chambre-agriculture-normandie.fr](http://www.chambre-agriculture-normandie.fr)